

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : En application de la Charte pour la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il appartient aujourd'hui à la Ville de Lyon d'élaborer dans le cadre du Rapport périodique UNESCO 2012-2013, le Plan de gestion du Site historique.

Une Commission locale doit être instituée pour veiller à la bonne conservation du bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques UNESCO.

Cette Commission locale UNESCO est créée par arrêté préfectoral. Présidée par le Préfet, ou son représentant, elle est composée du Président de la Communauté urbaine de Lyon, du Maire de Lyon et de trois collèges dont la composition est la suivante : Collège élus représentants le Conseil communautaire et le Conseil municipal (5 titulaires et 5 suppléants) auquel s'ajoute 1 titulaire représentant la Ville de Lyon ; collège des services de l'Etat nommé par le Préfet (6 titulaires) ; collège des gestionnaires de biens et personnalités qualifiées désigné conjointement par le Préfet et par le Président de la Communauté urbaine (6 titulaires).

Compte tenu de la superposition des périmètres et dans un souci de simplification, il est proposé de composer la Commission Locale du site UNESCO par extension de la Commission Locale du secteur sauvegardé en ajoutant un sixième titulaire au titre du Collège des élus d'ores et déjà désigné par le Grand Lyon et je vous propose donc la candidature de Georges Képénékian.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots pour présenter cette délibération concernant la création du Comité local de gestion du site UNESCO.

Etre reconnu par l'UNESCO n'est pas un simple prix d'excellence, c'est un engagement devant la communauté internationale afin de :

- bien gérer le bien inscrit de manière exemplaire ;
- favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants ;
- offrir le patrimoine aux visiteurs ;
- assumer le devoir de solidarité internationale ;
- transmettre le patrimoine aux générations futures dans son intégrité et authenticité.

C'est donc une responsabilité forte que la Ville, depuis 15 ans, assume pleinement.

Cette délibération fait suite à des modifications réglementaires. La Ville de Lyon n'était pas tenue d'avoir un plan de gestion puisque son classement datait d'avant 2005. Mais des modifications réglementaires nous amènent à revoir et vous avez vu dans la délibération qu'il s'agit de changer l'appellation ZPPAUP en une AVAP (Aire de mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale) et cela nécessite la constitution aussi d'une commission ad hoc, locale, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de manière à pouvoir organiser un vrai plan de sauvegarde et de mise en valeur du site classé. C'est à cela que répond notre délibération.

La délibération est déjà passée au Grand Lyon le 18 février dernier et des membres de cette Commission ont été désignés. Nous avons à désigner un 6^e membre au nom de notre Ville et ainsi assurer que sur les 942 sites classés par l'UNESCO, 38 sont en France. Notre Ville s'engage bien sûr dans le respect de ce plan de sauvegarde et tout cela participera à améliorer la connaissance du projet urbain, la conservation et la restauration du patrimoine, le tourisme et la coopération et le partage des valeurs. Notre ville a été vice présidente de l'organisation des villes du patrimoine mondial et je vous assure que le travail qui est mené à Lyon est exemplaire.

M. ROYER François : Cette délibération sur les outils de protection du patrimoine, sur la commission locale UNESCO et le plan de gestion marquera-t-elle enfin, le point de départ d'une vraie politique de promotion et de valorisation du patrimoine historique lyonnais ?

Pour le moment, et au terme de vos deux mandats, on ne peut que parler d'un désintérêt entre vous et votre Majorité municipale pour la valorisation de ce patrimoine historique exceptionnel de la ville de Lyon.

Ce ne sont pas les festivités que vous allez organiser pour les 15 ans de l'inscription de la Ville de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial qui suffiront à le faire oublier.

Cette inscription, en 1998, a été un point d'arrivée alors qu'elle aurait dû être un point de départ. Elle a été marquée par une succession de rendez-vous manqués :

- Pas de dynamique lancée autour du patrimoine et de la culture, comme à Liverpool qui, en 2004, a vu certains de ses quartiers inscrits au Patrimoine mondial et qui, en 2008, a été sélectionné Capitale européenne de la culture. Titre passé sous le nez de la Ville de Lyon et dont on commence à voir aujourd'hui à Marseille l'effet pour « booster » l'attractivité de la cité avec 2 millions de visiteurs supplémentaires attendus en 2013 et l'accélération de nombreux projets culturels et urbains avec 700 millions d'euros d'investissement d'acteurs publics et privés.

- Pas de programme pluriannuel de valorisation du patrimoine. La dernière convention patrimoine entre l'Etat et la Ville de Lyon (2012-2016) se monte à 12,5 millions en intégrant les subventions municipales. La deuxième convention (2003-2007) mobilisait, elle, 10,7 millions d'euros. A l'échelle du dernier programme pluriannuel d'investissement, la Ville ne consacre même pas 10 % des crédits d'investissement au patrimoine. A titre de comparaison, Arles a lancé en 2009, un deuxième plan pluriannuel de développement et de mise en valeur du patrimoine avec des axes stratégiques et 60 millions d'euros de crédits. On voit le résultat de ce désengagement avec des édifices oubliés, comme l'Eglise du Bon Pasteur sur les Pentes de la Croix-Rousse, la Chapelle de l'Hôtel Dieu, la Galerie des Terreaux ou sans occupation précise comme le Palais Saint Jean ou la Maison du Chamarié dans le 5^e.

- Pas de politique globale de qualité patrimoniale et architecturale, comme à Bordeaux où l'inscription à l'UNESCO a été suivie de la mise en place d'une convention « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » qui a aussi permis à cette ville de bénéficier à l'époque de subvention de la DRAC. La candidature de la Ville de Lyon à ce label était inscrite noir sur blanc dans la convention Etat / Ville 2003-2007, signée en 2003. 10 ans après, rien. Sans cette convention, la ville s'est privée de moyens pour valoriser ses richesses et la diversité de son patrimoine. Inadmissible. A ce label est liée la création avec subvention d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, comme à Bordeaux ou Arles. Arles qui fait aussi partie des deux seules villes françaises à avoir le label européen « Qualicities » qui sanctionne une démarche de qualité pour le développement durable des villes historiques. Autre label que ne possède pas Lyon.

- Pas de volonté de faire de Lyon une référence internationale en matière d'expertise patrimoniale. Si Lyon s'est privée de label, elle n'a pas non plus joué un rôle moteur dans un réseau de villes européennes.

Arles a un rôle important dans le domaine du patrimoine aux niveaux international et méditerranéen. Elle s'inscrit au sein de l'Alliance des Villes européennes de Culture et d'Icomos.

- Pas de démarche de gestion exemplaire du site UNESCO, Lyon n'a pas non plus su saisir le rapport périodique 2005-2006 pour faire un vrai plan de gestion. Même si ce n'était pas forcément une obligation à l'époque, cela aurait démontré un engagement volontaire de votre part. Certes, ce n'est pas facile, il n'y a pas un modèle type de plan de gestion, mais Lyon aurait dû travailler en lien avec d'autres villes comme celles d'Italie qui ont élaboré, il y a déjà plusieurs années, une méthode très aboutie s'inspirant des meilleures expériences internationales. Or, elle a plutôt été une mauvaise élève de la classe des villes UNESCO, par rapport aux contraintes exigées par le label et aux efforts qu'ont pu déployer certaines villes.

Ce n'est pas un hasard si on trouve dans le dernier TOP 25, 7 villes italiennes, mais une seule ville française, Paris. Il faut rattraper le temps perdu sous vos mandats dans ce domaine. Lyon doit rayonner grâce à ses richesses patrimoniales et architecturales remarquables. Lyon aurait dû se montrer proportionnellement exemplaire en matière de mise en valeur.

Monsieur le Maire, nous vous faisons des propositions :

- une politique patrimoniale métropolitaine d'envergure, appuyée sur une expertise forte pour faire de l'expérience lyonnaise une référence internationale car notre patrimoine a tous ses atouts ;

- une politique globale articulée à un programme pluriannuel d'interventions dont on parlait tout à l'heure ;

- un service des publics, spécialisé en matière de médiation du patrimoine pour une meilleure approche du patrimoine, initier ou conforter les connaissances et répondre à l'intérêt du public pour le patrimoine ;

- une signalétique urbaine de qualité ;

- nous reprendrons aussi le dossier du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et du CIAP, qui permet de présenter de façon vivante et interactive les richesses patrimoniales et architecturales dans toutes ses dimensions passées et présentes ;

- nous étudierons la candidature de Lyon pour le label Patrimoine européen lancé par la commission européenne en 2017.

Vous, vous considérez le patrimoine comme une charge, comme une forme de conservatisme. Nous, nous le considérons comme une richesse et comme une opportunité de valorisation et de développement

du territoire. Quel plus bel exemple que celui de l'Hôtel Dieu, pour illustrer ce peu d'égard que vous portez au patrimoine, l'un des plus beaux hôtels Dieu d'Europe, réalisé grâce à la générosité des Lyonnais, tout le monde le sait. Vous n'avez pas voulu y mettre un euro d'argent public.

Je vais conclure : on peut dire que le patrimoine n'a pas été au cœur de votre projet urbain. Il est resté en marge de la transformation urbaine sous vos mandats, pourtant il permet d'enrichir le processus de mutation urbaine en y associant les potentialités de l'héritage historique. Il est aussi un moteur du développement durable, un moteur d'attractivité touristique, un moteur du rayonnement international, donc du développement économique, de la création d'emplois et de ressources publiques nouvelles.

Aujourd'hui, malgré son patrimoine exceptionnel, Lyon malheureusement ne rivalise pas avec les grandes villes patrimoniales européennes : Florence, Séville, Venise et Prague, etc. Ce sera l'un des défis majeurs pour Lyon dans les prochaines années, dans le cadre de la métropole notamment. Ce sera une priorité majeure pour nous.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je regrette que M. Broliquier ne soit plus là, mais je pense que M. Royer s'approprie bien sûr ses propos qui ressemblent à un catalogue. On croirait qu'on a lu un texte de propagande sur l'utilisation du patrimoine ! Il manque tellement de liens entre tout ce que vous avez dit, et de connaissances de ce qui se fait à Lyon que je pourrai reprendre point par point.

Simplement, je suis désolé Monsieur Royer, aujourd'hui les budgets de la convention patrimoine qui a été signée et qui a étendu la question à l'ensemble des patrimoines gérés à Lyon ne se monte pas seulement aux quelques millions que vous avez cités, mais nous sommes à 23 millions avec la globalité des opérations. Les questions réglementaires ne sont qu'un aspect, la ville s'est investie largement dans son réseau de solidarité pour aider un certain nombre de villes qui participent au patrimoine mondial.

Je ne reviendrai pas sur les grandes opérations lancées à Lyon, que ce soit l'ensemble des églises et du grand temple, je ne vais pas le développer ici. Ecoutez, moi je retiens que vous êtes tout à fait convaincu que la politique patrimoniale est importante et ne vise pas à figer les choses, à les ossifier ou à les momifier, mais au contraire à les mettre dans une vision prospective. Je vous assure que la dernière visite de l'UNESCO qui considère le patrimoine de notre secteur classé pas seulement dans son périmètre, mais en cela qu'il est en dialogue avec ce qui se passe à la Confluence, ou ce qui s'est passé à la Cité internationale, fait que notre ville est considérée comme une ville pilote dans sa gestion pas seulement de son site classé, mais de l'ensemble de sa politique urbaine et dans sa reconstruction. Je crois qu'il faut que nous ayons, que vous ayez, que nous ayons ensemble une vision prospective du patrimoine, c'est la seule partie du propos que je retiens parce nous sommes bien entendu d'accord sur le reste. Merci de nous passer votre texte pour que nous puissions l'agrémenter de questions.

Je ne vais pas m'attarder ce soir mais ce que vous dites laisserait penser qu'on a abandonné ou laissé à vau l'eau le patrimoine de notre ville. Bien sûr, il y a 28 églises et un grand temple à gérer dans notre ville, je doute que dans une autre mandature, si un jour vous êtes aux affaires, vous trouviez tous les millions nécessaires pour développer en même temps une politique culturelle et patrimoniale à la hauteur des ambitions de nos citoyens !

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement, sur le territoire qui constitue la charte de l'UNESCO, sans doute l'un des territoires où l'on a investi le plus d'argent, et la rénovation de la ville sur la ville, je passe, place Bellecour, place des Jacobins etc. Je passe effectivement l'ensemble des monuments historiques.

Ce qui est très novateur quand on citait l'exemple de Liverpool, Liverpool excusez-moi mais c'est juste la Confluence, mais la Confluence à grande échelle c'est-à-dire qu'on part d'un territoire qui, effectivement, est un territoire qui a subi la désindustrialisation pour en faire une ville nouvelle, et donc c'est un des grands quartiers aujourd'hui, la Confluence citée en référence, y compris d'ailleurs pour le mariage entre le patrimoine conservé et la création contemporaine, à la fois faire que l'on requalifie un certain nombre de bâtiments et en même temps qu'on en développe avec des formes extrêmement modernes. C'est cela effectivement qui fait le patrimoine, c'est un patrimoine à la fois qui se conserve, un patrimoine qui se développe dans le temps et un patrimoine qui se crée.

Je rappelle simplement que le budget sur un mandat n'est que de 600 millions d'euros sur l'investissement quand je liste l'ensemble des choses, c'est les 600 millions d'euros que vous voulez consacrer simplement pour le patrimoine. Je ne sais pas comment vous ferez ailleurs, ce que je disais tout à l'heure : pouvoir avoir la responsabilité d'une ville, c'est la voir faire un certain nombre de choix et il ne suffit pas d'aligner tout ce qui serait souhaitable de faire pour construire une véritable politique.

Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

